Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

LA NEUVEVILLE

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

MERITES CULTURELS ET SPORTIFS

INVITATION A TOUTE LA POPULATION

SAMEDI 21 MAI 2022 18H30
PLACE DE LA LIBERTE
A LA NEUVEVILLE
(EN CAS DE PLUIE A LA CAVE DE BERNE)

18H30
OUVERTURE DE LA CEREMONIE

M. Aurèle Louis, président de la commission des loisirs
REMISE DES MERITES CULTURELS ET SPORTIFS

Présenté par M. Lyndon Viglino

INTERMEDE MUSICAL

AALIYAH & EWEN

19H30
APERITIF EN COLLABORATION AVEC LA ZONE PIETONNE

Ouverture officielle de la Zone Piétonne
Apéritif offert par la Municipalité servi par
Les Costumes neuvevillois

20H30
ANIMATION ZONE PIETONNE
LOS VACIOS DE CHARLY

ZONE PIÉTONNE 2022

A l'occasion de la zone piétonne en vieille ville, nous informons les automobilistes que la Rue Beauregard, la Rue du Marché, la Rue du Collège ainsi que la Place de la Liberté seront fermées à la circulation les samedis de la manifestation.

Merci de prendre bonne note des dates susmentionnées et de vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville

USINESONORE 2022

La 8e édition d'Usinesonore revient cette année au Pré de la Tour à La Neuveville. Pour cela, la municipalité aura besoin de l'intégralité de la place de parc durant toute la manifestation, soit du 2 au 21 juin 2022 (montage et démontage compris).

L'accès au parking du Pré de la Tour par le parking du Vichon sera fermé depuis le 1er juin 2022. Les automobilistes sont priés de repartir par la rue du Lac.

Des panneaux d'interdiction de stationner seront placés sur toute la place deux semaines avant la manifestation pour information (à l'identique de ce qui est fait pour l'hivernage des bateaux).

Les véhicules qui seraient encore parqués sur la place jeudi matin 2 juin 2022 seront déplacés.

Nous vous prions donc de bien vouloir stationner vos voitures, par ex : au chemin des Vergers, parking du Vichon, place de la Gare.

Merci de bien vouloir vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville

VENTE DE CARTES JOURNALIÈRES DE NAVIGATION À PRIX RÉDUIT

Vente de cartes journalières de navigation avec la compagnie BSG (Lac de Bienne-trois lacs – Aare).

Tarif: CHF 20.- par carte et par jour.
Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances, Place du Marché 3, La Neuveville.

Ancien district de La Neuveville

CONSULTATION PUBLIQUE – RÉORGANISATION DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVE NORD DU LAC DE BIENNE ET DU PLATEAU DE DIESSE APRÈS LA MISE EN SERVICE DU TUNNEL DE GLÉRESSE EN 2026

L'inauguration du tunnel ferroviaire à Gléresse en 2026 entrainera la fermeture de la halte ferroviaire de ce village. La conférence régionale des transports Bienne – Seeland – Jura bernois (CRT1) a ainsi lancé une étude pour repenser la desserte en transports publics après 2026 dans ce périmètre, qui comprend également une partie de la rive nord du lac de Bienne et le Plateau de Diesse.

La population et les communes concernées sont invitées à s'exprimer sur le concept de bus proposé lors de la consultation publique qui se déroulera du 19 mai au 8 juillet 2022. Un questionnaire ainsi que tous les documents relatifs à cette consultation publique peuvent être téléchargés sur les sites internet de Jura bernois.Bienne et seeland-biel-bienne.

19 mai 2022, Conférence régionale des transport Bienne-Seeland-Jura bernois

Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 25 juin 2022
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 18 décembre 2021
3. Comptes 2021
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérante : Prévimm Sàrl, Rue du Faucon 21, 2502 Bienne.

Auteur du projet : Joliatsuter Architekten BSA, Alleestrasse 11, 2503 Bienne.

Emplacement : parcelle no 215, au lieu-dit : "Rue du Château 15", commune de La Neuveville.

Projet : réaménagement complet de l'intérieur du bâtiment avec suppression de la cabine électrique, création de trois logements et d´un atelier au rez-de-chaussée, installation d'un chauffage (PAC), réfection des façades avec ouvertures recouvertes d'un bardage vertical.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ "Vieille Ville".

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C et ensemble bâti B.

Dérogations : art. 51 OC, 5.2.3, 5.2.6 et 5.2.13 RPQ "Vieille Ville".

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juin 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 mai 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Charles et Michelina Burgunder, chemin de Rondans 23, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, rue de la Gare 32a, 2520 La Neuveville

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure, au chemin de Rondans 23, sur la parcelle no 1590, ban de La Neuveville

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 mai 2022 au 13 juin 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 mai 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Jean-Pierre et Béatrice Egger, chemin de la Raisse 4, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Grimm Heiztechnik AG, Riedmatte 2, 2576 Lüscherz

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, au chemin de la Raisse 4, sur la parcelle no 1621, ban de La Neuveville

Zone : Zone des abords de la Vieille Ville (ZAVV)

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 mai 2022 au 13 juin 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 mai 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Arch-Immo SA, route de Neuchâtel 1, 2520 La Neuveville
Rémy Favre Immob Sàrl, chemin des Deleynes 17, 2072 St-Blaise

Projet : Modification de projet avec l'agrandissement des balcons et la création d'un escalier extérieur, chemin des Prés-Guëtins 22, sur la parcelle no 1765, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier "Les Plantes"

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 mai 2022 au 13 juin 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 mai 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Yvan Bombarda et Antonietta Vigliotti, chemin du Stand 12, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, rue de la Gare 32a, 2520 La Neuveville

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, au chemin du Stand 12, sur la parcelle no 1324, ban de La Neuveville

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 mai 2022 au 13 juin 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 mai 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Mario Natale Anonni, chemin de Beau-Site 10, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Société des Forces Electriques de La Goule SA, route de Tramelan 16, 2610 St-Imier

Projet : Installation de panneaux photovoltaïque, au chemin de Beau-Site 10 et 10a, sur la parcelle no 1565, ban de La Neuveville

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 mai 2022 au 13 juin 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 mai 2022
Municipalité de La Neuveville

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Mai

Lundis	23, 30	8.00 h - 12.00 h
Mercredi	25	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 21 mai de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Mardi 21 juin 2022 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Promesse de Mme Véronique Aubry, nouvelle Conseillère communale

3. Comptes 2021
a. Présentation
b. Rapport de la fiduciaire
c. Approbation des comptes de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
d. Approbation des comptes du Collège de District
e. Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
f. Approbation des comptes communaux

4. Approbation des modifications du Règlement sur les émoluments
a. Présentation
b. Approbation

5. Election de la Présidence – remplacement de Mme Véronique Aubry

6. Communications du Conseil communal

7. Divers

Remarque : Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet.

Nods / FOD, 20.05.2022

CONSEIL COMMUNAL

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1er juin 2022** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : INSCRIPTION POUR LES BONS DE GARDE

Tous les parents domiciliés à Nods peuvent solliciter des bons de gardes pour une place en crèche ou en famille d'accueil. La commune octroie des bons de garde pour l'accueil des enfants en crèche/famille d'accueil jusqu'à la fin de l'école enfantine. La marche à suivre est la suivante :

S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil

La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2021-2022.

Accéder à BE-Login

Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site

https://www.belogin.directories.be.ch/cms/fr/welcome.html

Demander le bon de garde

La demande se fait via le portail internet "KIBON" www.kibon.ch. Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Décision

La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

Documentation

Vous trouverez toute information utile directement sur le site www.be.ch/famille sous "accueil extrafamilial". L'administration communale se tient également à disposition pour répondre à vos questions.

Administration communale

JOURNÉE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU PÉDESTRE NODS-CHASSERAL

La traditionnelle journée d'entretien du réseau des chemins pédestres entre Nods et Chasseral aura lieu le samedi 11 juin 2022. L'essentiel des travaux est prévu sur les sentiers Nods – Chasseral et La Jeure Chasseral. La nature prend sa place également sur les tracés des randonneurs. En conséquence il y a lieu d'éliminer de manière mécanique et manuelle les plantes parasites qui gagnent rapidement du terrain.

Nous invitons chacune et chacun à consacrer quelques heures pour ces travaux indispensables au maintien du réseau de chemins pédestres et de randonnée, par ailleurs également utilisé par les amateurs de vélo tout-terrain. Les utilisateurs réguliers et occasionnels de ces tracés menant de Nods, Lignières à Chasseral sont invités à donner leur coup de cisaille !

Le rendez-vous est fixé pour le samedi 11 juin 2022 à 8 h 45 au Sud bâtiment communal (le Battoir).

La subsistance intermédiaire est organisée. Une partie des outils et machines sont à mis à disposition par la Commune de Nods. Merci de vous équiper de vos petits outils, d'habits adaptés aux conditions météorologiques du moment et de bonne humeur. Un repas en commun sera servi à la fin des travaux vers 14 h. Pour d'autres informations votre appel aboutira au 079 249 52 41. La SDN vous remercie déjà pour votre engagement.

Société de développement de Nods/ W.Su

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

21 mai, 4 juin, 18 juin

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 23 juin 2022 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

ordre du jour

1. Assermentation du nouveau président de l'Assemblée communale
a) Promesse solennelle de M. Pierre Petignat, Président élu de l'Assemblée communale

2. Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

4. Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville

5. Présentation des comptes communaux 2021
a) Introduction

6. Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Présentation des arrêtés de compte
c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021
e) Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

7. Approbation du Règlement de la crèche communale
a) Présentation du dossier
b) Approbation du Règlement de la crèche communale

8. Assermentation du Vice-président de l'Assemblée et de deux nouveaux collaborateurs
a) Promesse solennelle de M. René Bourquin, Vice-président élu de l'Assemblée
b) Promesse solennelle de Mme Mélanie Kiener, Secrétariat
c) Promesse solennelle de M. Yann Schütz, Voirie

9. Informations du Conseil communal

10. Divers et imprévus

Informations :
Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 20 mai 2022

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA DÉCHETTERIE ASCENSION ET PENTECÔTE

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, **l'administration sera fermée les 26 et 27 mai 2022 ainsi que le 6 juin 2022.** En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

La déchetterie de Diesse, quant à elle, sera fermée uniquement le lundi de Pentecôte, soit le 6 juin 2022.

L'administration communale

RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS AVIS AUX CITOYENS

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison de l'Ascension, la tournée du jeudi 26 mai 2022 sera donc avancée **au mercredi 25 mai 2022.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logements qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements vacants au 1er juin 2022 à l'administration communale.

Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au 1er juin 2022 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

BOURGEOISIE DE PRÊLES

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
Commune bourgeoise Prêles

Dimanche 26 juin 2022 dès 10h00
Métairie de la Grande-Maison - Diesse

ORDRE DU JOUR :

1. Camping Prêles SA
1.1 Comptes 2021 pour information
1.2 Informations du Président du CA

2. Assemblée de Bourgeoisie
2.1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2.2. Comptes 2021
2.3. Informations du Conseil
2.4. Divers et imprévus

NB : Cette assemblée sera suivie du traditionnel pique-nique bourgeoisial, dès 11h30, à la même adresse

RAPPEL

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :
   - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
   - Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :
   - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
   - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
   - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
   - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

   La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
   Dans *les endroits où la visibilité est restreinte,* les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
2. **La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2020, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.**

   Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.
3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.
4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles le 11 mars 2022 — Le Conseil communal

PAROISSE RÉFORMÉE
DIESSE - LAMBOING - PRÊLES

Invitation
Assemblée ordinaire de paroisse
Lundi 27 juin 2022 à 19h30
Maison de paroisse à Diesse

Ordre du jour :

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 14 novembre 2021
3. Comptes de l'exercice 2021
   - Présentation, discussion, rapport de vérification
   - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administratrice
   - Rapport de la protection des données
4. Modification de l'article 20 alinéa 1 du règlement d'organisation
   - Présentation
   - Approbation
5. Règlement sur la protection des données
   - Présentation
   - Approbation
6. Etude en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Nods
   - Rapport relatif aux pourparlers en cours
   - Approuver la création d'un groupe de travail
   - Nomination des représentants de la paroisse de Diesse au sein du groupe de travail
   - Approuver un crédit d'engagement brut de CHF 26'480.- en vue du financement des travaux d'étude[1]
7. Crédit d'engagement pour l'installation nouveau chauffage de CHF 230'000.-
   - Discussion
   - Approbation
8. Election au Conseil de paroisse
9. Informations du pasteur
10. Informations du Conseil de paroisse
11. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 14.11.2021, la modification de l'article 20 alinéa 1 du règlement d'organisation ainsi que le règlement sur la protection des données peuvent être consultés sur le site www.ref-diesse.ch. Ils sont aussi disponible 30 jours avant l'assemblée auprès de la présidente de paroisse, Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing 079 457 25 77, damara.paroisse@gmail.com

Le Conseil de paroisse

[1] *Compte tenu des subventions versées par le canton et l'association RefBEJUSO, le montant net à la charge de la paroisse de Diesse sera de l'ordre de CHF 5'300*

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

BALADE HISTORIQUE
Village de Diesse

Samedi 11 juin 2022 de 9h00 à 13h00

A la découverte de l'ancien village de Diesse

Visites, explications et anecdotes racontées par Monsieur Marcel Guillaume enfant du village

Apéro en fin de balade Chants par Eliane Geiser de Diesse

Rendez-vous : parking de l'Eglise de Diesse à 9h

Prix : Fr. 20.- (gratuit pour les enfants) y compris, en souvenir, une petite brochure élaborée par le GAD et Richard Tucker

Inscription : jusqu'au 4 juin 2022 chez Nicole Lecomte 079 287 49 86 / lecomteny@bluewin.ch

Paiement : Groupe Animation Diesse 2517 Diesse
CH34 8005 1000 0025 4770 2
Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Le GAD vous souhaite de passer un agréable moment lors de cette balade

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale *« La Luciole »*, la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

son stagiaire à 100 %

Pour une durée déterminée de six mois.

Vous êtes dynamique, flexible, autonome et désireux de vous investir dans la découverte de la profession au sein de notre crèche ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR VOTRE CANDIDATURE.

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Entrée en fonction : 1er août 2022

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo sont à adresser **jusqu'au 31 mai 2022** à :

Commune mixte de Plateau de Diesse
M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au n° de tél. 032 315 70 70.

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)
Mise au concours

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de:

Educateur, éducatrice à 50 - 60% (CDD)

Entrée en fonction :
- 1er août ou à convenir
- Possibilité d'effectuer des remplacements avant ou après l'entrée en fonction

Notre structure :
- Cadre de travail chaleureux
- Structure privilégiant les activités extérieures (forêt)

Mission :
- Assumer l'accueil et la prise en charge d'un groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans sur les plans physiques, cognitifs et affectifs.
- Concevoir, organiser, animer et évaluer des situations de vie, tout en respectant et en soutenant le développement et les apprentissages de l'enfant.
- Établir et stimuler une relation de partenariat avec les parents et les familles des enfants accueillis.
- Être sensibilisé à différentes approches pédagogiques et faire évoluer le projet pédagogique de la structure.
- Participer aux séances d'équipe et aux projets en découlant.
- Assurer au quotidien la gestion de son travail éducatif et administratif.

Profil :
- Aisance dans la relation directe et continue avec des groupes d'enfants de 4 à 12 ans
- Esprit d'initiative et motivation à initier des projets
- Excellente aptitude à travailler seul/e ou en équipe
- Humour, créativité, écoute, patience et sens du jeu
- Résistance physique ; équilibre affectif et psychique ; flexibilité
- Permis de conduire et véhicule à disposition
- La maitrise de l'allemand serait un atout

Lieu d'activité et horaires :
- Ecole à journée continue du Plateau de Diesse à Lamboing
- Être disponible le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Renseignements :
Florine Némitz, Directrice de l'EJC, tél. 078 882 94 92, direction@ejplateau.ch

Merci d'envoyer votre candidature par voie électronique de préférence à : direction@ejcplateau.ch, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 30 mai 2022. Ou par courrier postal à : Communauté scolaire du Plateau de Diesse, mention "Postulations EJC", Case Postale 91, 2516 Lamboing.

Lamboing, le 9 mai 2022

Marché Artisanal Régional
& présentation d'Artisans de Lamboing

Samedi 21 mai
Cantine de Lamboing (La Côte)

PROGRAMME :

10 :00	Ouverture des stands, cafés, thés et douceurs
11 :00-11 :40	Spectacle de Magie pour petits et grands (gratuit)
11 :00-15 :00	Petite restauration, friture de poisson, grillades (saucisses de veau, côtelettes)
13 :30-16 :00	Grimage pour enfants (gratuit)
16 :00	Fermeture des stands

Au long de la journée, intermèdes musicaux avec Nicole Thomet et son accordéon

Plan de situation et informations au verso

On se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux, le Groupe Animation Lamboing.

Informations Pratiques :

Plan du village et places de parking

Merci de privilégier la mobilité douce

*La route d'Orvin étant fermée pour travaux, suivre la déviation par le bord du lac de Bienne

GROUPE ANIMATION LAMBOING

Une année 2021 bien remplie pour la Commission de gestion

L'investigation en lien avec la carrière de Mitholz/Blausee n'aura pas été le seul point fort de l'activité de la Commission de gestion durant l'année écoulée. Celle-ci a également présenté au Grand Conseil quatre rapports sur d'autres investigations qu'elle a menées à bien, concernant par exemple la surveillance exercée par le canton sur BLS SA ou le recours à des expertes et experts externes dans l'administration cantonale. Tout cela est exposé dans le rapport d'activité que la commission vient d'adopter à l'unanimité à l'attention du Grand Conseil en vue de sa session d'été.

L'investigation sur les événements en lien avec la carrière de Mitholz/Blausee est le dossier qui a demandé à la Commission de gestion (CGes) le plus gros investissement en temps en 2021, même si le rapport final a été bouclé comme prévu début 2022 seulement. La commission a achevé aussi quatre autres investigations de grande envergure et présenté les rapports afférents au Grand Conseil durant l'année sous revue. Le premier rapport traite de la situation à l'Office des immeubles et des constructions (examen agendé à la session d'été). Il y a ensuite eu un rapport concernant la surveillance exercée par le canton sur BLS SA et un rapport au sujet du recours à des expertes et experts externes dans l'administration cantonale (tous les deux agendés à la session d'automne). Dans son quatrième rapport, la commission s'est penchée sur la transaction du Viererfeld (examen agendé à la session d'hiver). Dans tous les cas, le Grand Conseil a pris connaissance des rapports en les approuvant à une très large majorité voire à l'unanimité. Une autre activité importante de la commission en 2021 a concerné la surveillance et la haute surveillance sur les autres organisations chargées de tâches publiques. La CGes avait demandé au début de l'année un avis de droit sur la portée de cette activité. Après analyse, la commission a œuvré pour que les conclusions de l'avis de droit soient mises en pratique.

Du retard dans le dossier des aires de séjour pour les gens du voyage suisses

La Commission de gestion s'est également intéressée à la réalisation d'aires de séjour pour les gens du voyage suisses à Cerlier, Herzogenbuchsee et Muri bei Bern. En 2021, elles étaient toutes encore en phase de planification alors que l'approbation du crédit-cadre par le Grand Conseil date de 2016 et que ces aires devaient entrer en service en 2019. Par ailleurs, la CGes a examiné l'indemnisation des personnes qui représentent le canton au sein des institutions qui lui appartiennent ou qui ont des liens avec lui et elle a effectué une visite officielle auprès de la Police cantonale bernoise. La commission présente l'ensemble de ses travaux dans son rapport d'activité, qu'elle vient d'approuverà l'unanimité à l'attention du Grand Conseil en vue de la session d'été 2022.

COVID-19 prolongation de la durée de validité du crédit-cadre pour le parapluie de protection

Le Conseil-exécutif n'a pas prorogé l'ordonnance cantonale sur les mesures concernant les manifestations publiques d'importance supracantonale en lien avec l'épidémie de COVID-19. Il veut toutefois s'assurer que les moyens requis seront disponibles en cas de réinstauration du programme de parapluie de protection. C'est pourquoi le gouvernement a prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 la durée de validité du crédit-cadre approuvé par le Grand Conseil pour ce programme.

Université de Berne : crédit pour la remise en état du bâtiment principal

Le gouvernement cantonal bernois demande au Grand Conseil d'approuver un crédit d'un montant de 9,4 millions de francs pour réaliser des travaux de rénovation dans le bâtiment principal de l'Université de Berne situé à la Hochschulstrasse 4 et procéder à des adaptations spécifiques à l'exploitation. Les travaux comprennent des mesures de protection anti-incendie et la mise en conformité des installations existantes avec les normes et prescriptions en vigueur. Ils permettront également de remédier à des vices de construction et d'adapter des locaux, comme les auditoires et la cafétéria, aux exigences actuelles dans le domaine de l'éducation. Afin de réduire au maximum leur impact sur le fonctionnement de l'université, les travaux seront réalisés en trois phases, en majeure partie pendant les vacances universitaires d'été.

Établissement pénitentiaire de Thorberg : crédit pour adapter les bâtiments

Des adaptations urgentes sont nécessaires dans l'établissement pénitentiaire Thorberg afin de garantir une exécution des peines conforme aux exigences actuelles pour les 15 prochaines années au minimum. Le gouvernement bernois demande au Grand Conseil d'approuver un crédit de 9,96 millions de franc pour la réalisation de ces travaux. Les mesures de rénovation sont définies dans le plan directeur pour la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire. Elles permettront de mettre en place un "système d'exécution des peines sur mesure" répondant aux exigences actuelles.

Le Conseil-exécutif optimise la procédure d'aménagement du territoire

Pour que la procédure d'aménagement du territoire soit plus rapide et fasse plus de place à la concertation, le Conseil-exécutif soumet au Grand Conseil une adaptation de la législation sur les constructions. Il met ainsi en œuvre les mesures décidées fin 2020 par le groupe de contact Aménagement, qui réunit la Direction de l'intérieur et de la justice et l'Association des communes bernoises, pour optimiser la procédure d'aménagement au niveau communal. Le projet précise en outre les modalités d'implication de la Commission cantonale de protection des sites et du paysage, comme le demande une intervention parlementaire. Le Grand Conseil examinera la révision de la loi sur les constructions lors de la session d'automne.

Le 13 novembre 2020, la Direction de l'intérieur et de la justice et l'Association des communes bernoises ont présenté des mesures visant à optimiser la procédure d'édiction des plans d'aménagement communaux. Ces mesures ont été élaborées conjointement par le canton et les communes, au sein du groupe de contact Aménagement. Elles visent à élargir la marge de manœuvre des communes dans le domaine de l'aménagement du territoire ainsi qu'à accélérer et rationaliser la procédure d'édiction des plans. Le Conseil-exécutif soumet les modifications législatives requises dans une révision de la loi sur les constructions et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire. Ce projet ayant reçu un accueil très largement positif lors de la consultation, le gouvernement l'a adopté à l'attention du Grand Conseil.

Optimisation de la procédure d'édiction des plans communaux

La révision prévoit que toutes les procédures d'aménagement débuteront par un entretien initial entre la commune et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), qui est l'autorité cantonale compétente pour les examens préalables et les permis. Cet échange d'informations permettra de trouver une solution aux questions soulevées et de parer aux éventuels écueils de manière anticipée.

Les communes auront la possibilité de réceptionner elles-mêmes les rapports officiels et les rapports techniques et de les parachever avec les services concernés. Cette délégation de la première partie de l'examen préalable est facultative. Les communes qui souhaitent en bénéficier doivent le déclarer au début de la procédure d'édiction des plans.

La révision précise que l'examen des plans communaux par l'OACOT portera uniquement sur la légalité et sur la conformité avec les instruments de rang supérieur tandis que l'examen de l'opportunité revient aux communes.

Implication réduite de la Commission de protection des sites et du paysage

En application d'une motion adoptée par le Grand Conseil, la Commission de protection des sites et du paysage ne sera plus consultée lorsqu'une procédure reconnue visant à garantir la qualité a été conduite. Cette disposition introduit pour la procédure d'édiction des plans de première instance un dispositif qui existe déjà dans la procédure d'octroi du permis de construire. Les critères applicables aux procédures visant à garantir la qualité seront définis au niveau de l'ordonnance. Par ailleurs, la révision uniformise la terminologie employée à ce sujet dans la législation sur les constructions.

Accueil positif en consultation

Lors de la consultation, qui s'est déroulée d'août à la fin novembre 2020, le projet de révision a reçu un accueil très largement positif. Les partis politiques, les communes et les organes régionaux, notamment, de même que les milieux économiques consultés saluent dans leur grande majorité les modifications proposées. Suite à la consultation, il n'a fallu apporter que quelques précisions dans le projet et compléments dans le rapport explicatif. L'évaluation des réponses à la consultation provenant des milieux extérieurs à l'administration est publiée sur Internet avec le projet de révision.

---

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 20 mai
Cultes dans les homes. 10h à Mon Repos et 10h45 à Montagu
16h30 culte de l'enfance – Cycle I – à la maison de paroisse.
Dimanche 22 mai
10h, Culte à la Blanche-Eglise
John Ebbutt, pasteur, Sarah Gerber, orgue
Apocalypse, 7, 9-12, Matthieu 25, 31-40 : un peu de Ciel sur Terre
Chants : 35-06, 41-15, 34-22, 41-27, 46-06
Mercredi 25 mai
10h, prière et partage biblique à la Salle Schwander
Jeudi 26 mai
10h, culte régional à la Blanche-Eglise
Marco Pedroli, pasteur
Du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai, les catéchumènes de 11H vivront un camp de confirmation à Bâle. Merci de prier pour eux !
Dimanche 29 mai
10h, culte régional à Nods
Mardi 7 juin
20h, maison de paroisse de la Raisse 3, conférence : "Exit et soins palliatifs : quelles collaborations possibles ?" Avec Jean-Jacques Bise, co-président Exit romandie et Grégoire Gremaud, médecin-chef à Mon Repos, Entrée libre.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 22. Mai
11.00 Uhr, See-Café Alfermée: Gottesdienst zur Eröffnung der Biker-Saison mit Pfr. Peter von Salis und Sascha Andric (Akkordeon).
Pikettdienst
16. bis 22. Mai: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)
23. Mai bis 5. Juni: Pfrn. Sigrid Wübker (079 936 17 57)
www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 22 mai, 6e dimanche de Pâques, à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Assemblée de paroisse de La Neuveville et du Plateau de Diesse
Lundi 20 juin à 20h dans la grande salle sous l'église Notre-Dame de l'Assomption, Mornets 15, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Les aigles du Chasseral
Dimanche 22 mai, culte à Diesse, 10h, avec la participation de Philippe Niederhauser, il présentera ses magnifiques photos des aigles du Chasseral (service de voiture)
Fusion Nods-Diesse
Lundi 23 mai, Maison de paroisse, 19h30, Échange, questions et débat concernant le projet de fusion des paroisses de Nods et Diesse, avec la participation des membres du groupe de travail
Ascension
Jeudi 26 mai, Culte de l'Ascension, Blanche-Eglise, La Neuveville, 10h, service de voiture
Dimanche 29 mai
Culte à Nods, 10h, (pas de service de voiture)
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing ; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com 032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 22 mai
10h, Diesse : Culte préparé avec Monsieur Philippe Niederhauser et ses photos des aigles du Chasseral. Apéro à l'issue du culte.Nous offrons un service de voiturage entre les lieux de cultes sur demande auprès de la secrétaire de paroisse, Kathalyne Oppliger 079 611 64 68.
Mardi 24 mai
9h à la cure, lecture biblique et prière.
Jeudi 26 mai
Ascension, 10h, La Neuveville, culte régional, Sainte-Cène.
Dimanche 29 mai
10h, Nods, culte régional.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

L'Eglise adventiste Ch. des Ecluses 33, 2502 Bienne
Le samedi 21 mai 2022 sera fermée !
RDV au Congrès des Eglises Adventiste de l'Arc Jurassien à Tramelan.
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Paroisse réformée Diesse-Lamboing-Prêles

Les aigles du Chasseral

Dimanche 22 mai, 10h, Diesse

Culte et présentation des photos de Philippe Niederhauser

Depuis de nombreuses années, Philippe Niederhauser se passionne pour le couple d'aigle du Chasseral. Il a suivi toute l'évolution depuis la construction du nid à l'envol du petit aiglon. Il présentera ses magnifiques photos.
Service de voiture: 9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing

Paroisses de Nods et de Diesse, pourquoi envisager une fusion ?

Lundi 23 mai, 20h00, Maison de paroisse de Diesse

Informations, échanges, questions... Avec la présence des membres du groupe de travail qui préparent un projet de fusion, dont le président, Monsieur Michel Walthert. C'est l'avenir de votre paroisse dont il s'agit, venez nombreux !

Cordiale bienvenue à chacune et chacun !

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Nous avons le plaisir de vous informer que le musée ouvrira ses portes dès le samedi 30 avril et dimanche 1er mai 2022 de 14h30 à 17h30, contribution libre.
Vous pourrez découvrir notre nouvelle exposition temporaire intitulée "Ville d'étude et de séjour" qui raconte la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.
Nous nous réjouissons de votre visite.
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appel d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**